

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Relations publiques

REF : RELAPUB2007002

Signataire : RF/SP

OBJET : Dénomination de la place publique du marché du centre

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune.

Considérant que le conseil municipal souhaite honorer l'engagement politique de madame Rosa Parks.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Nomme la place publique du marché du centre ville : Place Rosa Parks (1913 – 2005) Pionnière du combat pour les droits civiques aux côtés de Martin Luther King.

le Maire